



## Bulletin technique no 20 1.0

**Objet: Spécifications des membranes acoustiques et hydrofuges recommandées par Parquets Alexandra lors d'une installation non fixée.**

Ce bulletin technique fait une mise au point sur les membranes acoustiques et hydrofuges ainsi que sur les paramètres minimums exigés pour ne pas invalider la garantie structurelle à vie de certains produit Parquets Alexandra.

- Lors de l'installation de planchers Parquets Alexandra spécifiés en pose non fixée, Parquets Alexandra recommande l'utilisation de la membrane AcoustiTECH distribuée par Parquets Alexandra.
- Afin de vous offrir plus de flexibilité lors de la vente des produits Parquets Alexandra, il vous est possible d'utiliser une autre membrane. Cependant, celle-ci doit obligatoirement satisfaire les critères minimums suivants :

|   | Critères minimums  | Limites et commentaires                           | Normes                      |
|---|--|---|-----------------------------|
| A | Compressibilité @ 25 % déflexion<br>ou   | ≥ 6 psi,<br>si entre 1 mm et 2,5 mm d'épaisseur   | ASTM<br>D-3575              |
|   |  | ≥ 8 psi,<br>si entre 2,6 mm et 3,5 mm d'épaisseur |                             |
|   | Déflexion maximale @ 5 psi de charge<br><i>*essai effectué avec une seule membrane</i> | ≤ 0,6 mm  | ASTM<br>D-3575<br>(modifié) |
| B | Température de service maximale  | 50 °C [120 °F]                                    |                             |
| C | Épaisseur  | ≤ 3,5 mm  |                             |
| D | Transmission de vapeur d'eau (MVTR)  | ≤ 0,6 lb/1 000 pi <sup>2</sup> /24 h              | ASTM E-96                   |

### NOTE IMPORTANTE

À la suite de la sélection de votre membrane, il est entendu que Parquets Alexandra ne peut être tenue responsable et ne s'engage aucunement en ce qui concerne :

1. La garantie à long terme du fabricant de la membrane ;
2. La performance acoustique de la membrane ou l'assemblage du plancher ;
3. La composition chimique de la membrane (COV, formaldéhyde et autres produits) ;
4. Les problèmes d'installation de la membrane et de ses accessoires ;
5. La prise en charge de la procédure de gestion des réclamations auprès du fournisseur de membrane ;
6. Une membrane avec une surface trop glissante qui pourrait compromettre la stabilité du plancher et provoquer le déplacement de planches dans de petites sections. *\*\* L'installation de lamelles de retenue, spécialement conçues pour les produits flottants, peut aider à réduire le déplacement de planches.*

Lors de la sélection d'une membrane, le fabricant de celle-ci devra vous garantir par écrit que la membrane satisfait tous les critères minimums [A, B, C et D, si hydrofuge] recommandés par Parquets Alexandra.

Le fabricant de la membrane devra aussi s'engager à assumer seul la responsabilité liée aux paramètres ci-haut mentionnés [1 à 6].

Le choix de la bonne membrane est primordial afin de ne pas mettre en cause l'intégrité de l'assemblage de votre plancher Parquets Alexandra à court et à long terme. **L'utilisation d'une membrane qui ne satisfait pas les critères mentionnés ci-haut invalide automatiquement la garantie structurelle à vie du produit Parquets Alexandra installé.**

Département de Service technique MIRAGE

1 800 463-1303

[technique@planchersmirage.com](mailto:technique@planchersmirage.com)